



Arrondissement de PERONNE
Département de la SOMME
Canton de HAM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Grégory LABILLE, Maire.

Etaient présents : Monsieur Grégory LABILLE, Monsieur Antoine BRUCHET, Madame Claudine SIRJACOBS, Madame Laurence MOPTY, Monsieur Luc MOLET, Monsieur Yann AQUAIRE, Madame Frédérique DUVAL, Monsieur Bertrand VERMANDER, Monsieur Jean DELECUEILLERIE, Monsieur Jacques VAN HAMME, Madame Catherine GOUBET, Madame Marie-Françoise CARTIERRE, Madame Béatrice LAOUT, Monsieur René BOULOGNE, Monsieur Luc DELATTRE, Madame Julie CODRON, Madame Sophie LEFEVRE, Madame Angélique FOUILLAT, Monsieur Jean-Marc MEHUYS, Monsieur Marc BONEF, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Eric LEGRAND et Madame Lucie-Anne DELEFORTERIE.

Etaient absents : Madame Angélique MANSARD et Monsieur Jonathan RAMBOUR.

Etaient excusés : Monsieur Laurent GOFFART a donné pouvoir à Monsieur Grégory LABILLE et Monsieur Philippe JOUGLET a donné pouvoir à Monsieur Jacques VAN HAMME.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Françoise CARTIERRE

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Avant de rappeler l'ordre du jour, Monsieur le Maire rend hommage à Madame Florence BOUCLY, Directrice Générale de la ville de Nesle.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je voudrais en préambule de ce Conseil Municipal, avoir une pensée pour Florence BOUCLY, décédée à l'âge de 48 ans le 15 mars dernier.
Florence était originaire de Curchy, près de Nesle.

C'est au milieu des années 90 qu'elle a commencé sa carrière au service de nombreuses collectivités comme la mairie de Croix-Moligneaux à l'époque de Monsieur Brunel, Président du SIVOM de Ham, mais son épanouissement professionnel commence en tant que secrétaire générale du SIVOM de Nesle aux côtés de Jacques Gronnier, Président du SIVOM. Suite au décès de ce dernier en août 1998, elle devient alors le bras droit de son successeur André Salomé et, elle le restera durant 20 années. Entre temps, le SIVOM de Nesle deviendra communauté de communes du pays Neslois.

Elle travaillera ensuite quelques mois à la communauté de communes de l'Est de la Somme suite à la fusion de nos 2 communautés de communes en janvier 2017.

Fin 2017, Florence rejoint mon collègue José Rioja et devient la nouvelle Directrice Générale des Services de la Mairie de Nesle.

Pour autant, elle continuait de participer à la vie communautaire et était toujours présente lors des conseils communautaires de l'Est de la Somme.

Florence habitait Béthencourt-sur-Somme avec ses jumelles, Justine et Mélanie. Elle nous laisse l'image d'une femme discrète, toujours souriante, profondément gentille, continuellement disponible et assurément compétente.

Je souhaiterais que nous lui rendions hommage en observant une minute de silence ».

Une minute de silence est observée.

« Je vous remercie ».

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal du 27 février 2019
2. Adoption du procès-verbal du 12 mars 2019
3. Budget annexe eau potable : approbation du compte de gestion 2018
4. Budget annexe eau potable : approbation du compte administratif 2018
5. Budget annexe eau potable : affectation des résultats 2018
6. Budget annexe eau potable : approbation du budget primitif 2019
7. Budget principal : approbation du compte de gestion 2018
8. Budget principal : approbation du compte administratif 2018
9. Budget principal : affectation des résultats 2018
10. Vote des taux d'imposition
11. Versement d'une subvention au CCAS
12. Versement de subventions aux associations
13. Tableau des effectifs
14. Budget principal : approbation du budget primitif 2019
15. Festival des arts visuels : demande de subventions à la Région, au Département et à la CCES
16. Délicourt en fête : demande de subventions à la Région, au Département et à la CCES
17. Cabine téléphonique : demande de subventions à la Région, au Département et à la CCES
18. Vœu d'opposition au projet de suppression d'un poste à l'école maternelle Marie Curie à la rentrée scolaire 2019/2020
19. Tarifs ALSH
20. Répartition intercommunale des charges scolaires : année 2019-2020
21. Classement de parcelles communales du domaine privé dans le domaine public
22. Appel à projets redynamisation des centres villes et centres bourgs : candidature de la ville de Ham
23. Affaires diverses

1-APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 27 FEVRIER 2019

Monsieur BONEF rappelle que l'enregistrement de la séance a dysfonctionné et de ce fait, les interventions des uns et des autres n'ont pas pu être retranscrites. Il souhaite le mentionner dans le procès-verbal.

La demande d'ajout de cette mention est prise en compte et le procès-verbal sera amendé en ce sens.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 MARS 2019

Avant d'approuver le procès-verbal, Monsieur le Maire apporte une correction. En effet, Messieurs RAMBOUR et GOFFART et, Mesdames LEFEVRE (AUFFRAY) et MANSARD étaient absents et non présents comme indiqué dans le document transmis.

Aucune autre remarque n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3-DÉLIBÉRATION N° 31/20190403 **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur MATHIEU, comptable public présente les chiffres du compte de gestion 2018 et précise qu'ils sont concordants avec le compte administratif de la collectivité. Il propose de présenter dans le même temps les chiffres du compte administratif.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion, dressé par le comptable public, doit être approuvé avant le compte administratif de la collectivité. Le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer est présenté.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 avril 2019,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du compte de gestion 2018 relatif au budget annexe eau potable,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

-APPROUVE le compte de gestion du BUDGET ANNEXE EAU POTABLE dressé par le COMPTABLE PUBLIC pour l'exercice 2018,

-DECLARE qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4-DÉLIBÉRATION N° 32/20190403 **BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

L'Assemblée, en application de l'article L 2121-14 DU Code Général des Collectivités Territoriales, procède à l'élection d'un président pour débattre et voter le compte administratif.

Après l'exposé des chiffres, Monsieur Antoine BRUCHET, élu président de séance, procède au vote du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 avril 2019,

Le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,
 APPROUVE le compte administratif 2018 du BUDGET ANNEXE EAU POTABLE.

DÉLIBÉRATION N° 33/20190403
5-BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

18h20 : Arrivée de Monsieur LEGRAND

Monsieur MATHIEU, comptable public présente les chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal,
 Vu l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 avril 2019,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	148 932,63 €		58 963,32 €	39 409,00 €	- 39 409,00 €	168 486,95 €
FONCT	49 387,07 €		- 22 466,12 €			26 920,95 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
 Décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018	26 920,95 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	26 920,95 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
A reprendre en ligne 001	207 895,95 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

6-DÉLIBÉRATION N°34/20190403

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

Madame Laurence MOPTY, Adjointe en charge des finances présente le budget primitif. Le budget primitif 2019 du budget annexe eau potable s'établit comme suit :

- en dépenses et recettes de fonctionnement à 78 920 €
- en dépenses et recettes d'investissement à 1 054 220 €

Intervention de Monsieur BONEF :

Monsieur BONEF revient sur l'emprunt de 800 000 € prévu dans le budget :

« Ce budget prévoit, en investissement, la construction d'une unité de décarbonatation que nous allons financer à 100% par l'emprunt. J'avais demandé, il y a quelques temps, et apparemment il m'avait semblé que vous étiez d'accord, qu'une réunion technique consacrée au budget de l'eau potable soit organisée avant de lancer un investissement aussi important que celui-là et dont les impacts ne seront pas neutres sur le plan financier. Vous m'avez indiqué hier, en commission du budget, que le marché allait être lancé la semaine prochaine. Est-ce que vous confirmez cela, c'est-à-dire, que le marché serait lancé, contrairement à ce vous nous aviez dit sans qu'une réunion préalable ait lieu ou est-ce que vous avez revu votre position depuis hier ? »

Intervention de Monsieur le Maire :

« Oui le marché sera lancé comme je l'ai dit hier, en commission finances, il ne sera pas attribué avant la réunion. L'objet de la réunion sera d'expliquer de façon technique le principe d'une unité de décarbonatation. En effet, le marché sera lancé la semaine prochaine ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Je voudrais profiter de la présence de notre receveur pour lui demander son sentiment sur ce budget de l'eau potable et son évolution à l'avenir parce que ce budget va dégager au mieux, l'an prochain, un excédent de 18 000 €. Cette année, nous avons un déficit de fonctionnement. Est-ce qu'il vous paraît raisonnable de continuer dans cette voie sachant que le réseau d'eau potable, nous le savons, est quand même vieillissant mais c'est que nous sommes à une époque où nous amortissons sur des durées de 50 voire 100 ans certains équipements. J'avoue que je m'inquiète un petit peu concernant l'évolution de ce budget et je ne voudrais pas que le consommateur, à un moment donné, se retrouve confronté à des hausses trop importantes ».

Intervention de Monsieur MATHIEU, comptable public :

« Concernant la construction de cette unité de décarbonatation, il s'agit d'un choix politique que je ne commenterai pas. Par contre, il est évident que ce projet ne pourra avoir lieu sans augmentation de la surtaxe communale. Il est évident qu'il va falloir financer les nouveaux amortissements que cette unité va générer et également le remboursement des intérêts et du capital de votre nouvel emprunt. Nous en avons discuté, pas plus tard que lundi matin avec Madame HAMDANE et le cabinet VERDI, maître d'œuvre en charge du calcul de la surtaxe à prévoir. De mémoire, pour la partie exploitation, elle s'élève à 0,19 € et pour la partie investissement, elle s'élève à 0,12 € soit un total de 0,31 € ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Et cette étude, vous l'avez validée, vous en avez pris connaissance ? Car moi, je suis toujours prudent avec les bureaux d'études. Dans d'autres dossiers, on se rend compte que

l'on a des difficultés à apprécier les coûts d'investissement et on se retrouve à devoir remettre de l'argent dans certains dossiers. Je reste très prudent ».

Intervention de Monsieur MATHIEU :

« C'est une prise de connaissance de cette étude, je n'ai pas refait le calcul du bureau d'études sinon cela ne servait à rien de passer par un bureau d'études bien évidemment. Par contre, la durée d'amortissement, nous l'avons vue ensemble. De mémoire, nous sommes partis sur 30 ans pour le bien et 15 ans pour l'emprunt ».

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« Je rejoins ce qui a été dit et, comme Marc BONEF, je souhaite que la réunion spéciale budget eau ait lieu avant de prendre des engagements aussi lourds, notamment un engagement financier assez important ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Comme je l'ai dit lors du débat d'orientation budgétaire, une réunion sera organisée rapidement pour présenter le projet avant l'attribution du marché ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du budget primitif 2019 relatif au budget annexe eau potable,

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Abstention : 5 (Monsieur Jean-Marc MEHUYS, Monsieur Marc BONEF, Madame Nathalie VERGULDEZOONE, Monsieur Eric LEGRAND et Madame Lucie-Anne DELEFORTERIE)

APPROUVE le budget primitif 2019 relatif au BUDGET ANNEXE EAU POTABLE.

Le budget primitif 2019 a été voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.

7-DÉLIBÉRATION N° 35/20190403

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur MATHIEU, comptable public présente les chiffres du compte de gestion 2018 et précise qu'ils sont concordants avec le compte administratif de la collectivité. Il propose de présenter dans le même temps les chiffres du compte administratif.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion, dressé par le comptable public, doit être approuvé avant le compte administratif de la collectivité. Le compte de gestion, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer est présenté.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 avril 2019,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du compte de gestion 2018 relatif au budget principal,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Abstention : 3 (Monsieur Jean-Marc MEHUYS, Monsieur Marc BONEF, Madame Nathalie VERGULDEZOONE)

APPROUVE le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL dressé par le COMPTABLE PUBLIC pour l'exercice 2018,

DECLARE qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

8-DÉLIBÉRATION N° 36/20190403

OBJET : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Intervention de Monsieur le Maire :

« Avant de procéder au vote de ce compte administratif, et à titre d'information, j'attire votre attention sur un graphique que vous avez dans le document couleur comptes administratifs 2018 et budgets primitifs 2019 en page 5.

On note l'évolution en baisse constante des 4 dotations versées par l'Etat depuis 2014. Cela se vérifie encore entre 2017 et 2018 malgré les engagements du Président de la République avec une baisse de 40 000 €. Globalement, le chapitre 74 *Dotations et participations* voit une baisse de 120 000 €. Toujours dans les recettes de fonctionnement, on note au chapitre 73 *Impôts et taxes*, une baisse de 200 000 € soit cumulée une baisse de 320 000 € de recettes de fonctionnement.

Si on passe à la diapositive suivante, que vous retrouvez sur votre document couleur en page 6, la baisse de cette dotation forfaitaire, qui, je le rappelle est une contribution des communes au redressement des finances publiques au titre de 2014 et des contributions supplémentaires annuelles sur la période 2015 à 2017 dans le cadre du plan d'économie de 50 milliards, s'élève en 2018 par rapport à 2013 à 1 071 617 € ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Je prends acte des chiffres présentés. Lors du compte administratif, nous ne pouvons que prendre acte des chiffres présentés. Mais, nous pouvons dire qu'ils ne sont pas bons. Ils ne sont clairement pas bons en fonctionnement. Nous sommes repartis dans une spirale infernale. Nous avons indiqué, de bonne foi, que l'an dernier, vous étiez subitement redevenus sages et nous l'avions souligné et là nous sortons un excédent de fonctionnement de 58 000 €, ce qui est déjà en soit très faible mais qui doit, en plus, être amputé réellement de 39 000 € concernant la médiathèque. Vous nous aviez dit que c'était un oubli de la CCES mais, vous voyez, j'ai quand même des doutes et en fait, cela fait que l'excédent est de 19 000 € sur une année. C'est ridiculement bas et on se retrouve avec des difficultés pour financer notre section d'investissement. Alors pourquoi en sommes-nous là ? Tout simplement parce que nous avons des recettes qui diminuent de 241 000 € et, ce ne sont pas les 40 000 € de baisse de la dotation qui expliquent, à eux seuls, cela. C'est 40 000 € parmi 241 000 € de moins de recettes. J'ouvre une parenthèse, même si je suis loin d'être son porte-parole, le chef de l'Etat s'était engagé à une stabilisation à population constante et je pense que si notre DGF baisse, elle baisse aussi en raison de la baisse constante de la population depuis un certain nombre d'années. Je referme la parenthèse. Tout cela est quand même inquiétant, des recettes qui baissent et des dépenses qui augmentent. Notamment au niveau des frais de personnel de la ville que l'on ne maîtrise pas et que nous allons encore continuer à augmenter en 2019. Alors que parallèlement, nous faisons appel à une société privée pour réaliser une partie du travail qui était auparavant effectué par les services municipaux. Donc, un effet de ciseaux manifeste qui n'est pas tolérable à mon sens. En investissement, 18,14% de réalisation effective. Alors c'est vrai qu'après chaque conseil, vous

avez fait l'effort de montrer les évolutions des réalisations à travers un tableau mais toujours est-il qu'en fin d'année, on arrive à 18,14% de réalisation. C'est vrai que c'est mieux qu'en 2017 puisque nous étions à 10,5%. Nous avons presque doublé et je vous le concède, s'il on prend les restes à réaliser, on arriverait à près de 50% de réalisation donc effectivement, là, nous arrivons dans une zone un peu plus normale. Je rappelle que les restes à réaliser sont les travaux commencés, engagés en 2018 et non payés au 31/12. Si l'on regarde la liste de ces travaux, on y voit notamment les travaux de centre-ville qui n'étaient pas vraiment commencés fin 2018, soyons honnêtes, qui représentent 900 000 € et là, on tombe à un pourcentage de réalisation, à ce moment-là, de 33% et encore, dans ces 33%, il y a 225 000 € de remboursement d'emprunt donc, qui diminue encore ce taux de réalisation. Donc finalement, on ne réalise toujours pas, on annonce beaucoup mais on ne réalise pas mais c'est normal parce que la situation financière de la ville n'est pas excellente, loin s'en faut, et j'estime, nous estimons que nous menons actuellement un train de vie qui est largement supérieur à nos moyens. Si l'on voulait avoir la preuve que les travaux ne se réalisaient pas contrairement à ce que vous souhaitez, j'en veux aussi comme preuve que sur la ligne du FCTVA, nous avons eu 28 000 € au lieu des 70 000 € attendus donc je peux imaginer que si l'on a moins de recettes en FCTVA, c'est que nous avons payé moins de TVA. Voilà ce qui mérite d'être dit, en investissement, trop peu de réalisations, après, une méthode de travail qui m'échappe complètement à un Conseil Municipal, tout au moins la minorité qui est négligée alors que pourtant elle s'efforce dans les commissions d'être force de proposition. Je rappelle que les travaux de centre-ville ont été commandés par le Maire sans passer par le Conseil Municipal, que ces travaux de centre-ville ne sont pas conformes à ce que nous avons demandé et prévu puisque le phasage a été modifié par rapport à ce qui avait été prévu. Je rappelle que le phasage consistait à la place de l'hôtel de ville, la rue du général Foy et la rue de Noyon donc je veux bien l'admettre, ça coûte moins cher et encore on pourrait en parler car par rapport à nos financeurs, ça ne fait pas très bien de modifier. Et puis, on peut aussi rappeler la cession de l'immeuble voisin, la cession du France que nous avons votée certes, mais je l'avais dit à l'époque un peu contraints et forcés puisque vous ne nous laissiez pas le temps de la réflexion et que vous nous présentiez qu'un seul investisseur. Et je pense que le choix de cet investisseur n'a pas été le bon. En tout cas, si je lis un article paru aujourd'hui, ce ne sera, en reprenant vos propos Monsieur le Maire, ni Loiseau ni Troisgros. Alors nous aurons certainement un chef étoilé qui nous fera des superbes pasta à la mama mais ce n'est pas ce qu'attendaient, me semble-t-il, les habitants de Ham et ce n'est en tout cas pas ce qui avait été annoncé ici dans cette assemblée avant la cession. Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons à la fois en fonctionnement mais aussi en investissement. Nous ne votons pas contre parce que, voter contre signifierait quelque part que nous avons des craintes sur des malversations, ce qui n'est absolument pas le cas. Mais ce dont nous sommes certains, c'est qu'il y a une mauvaise gestion ».

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« Je vais probablement être un peu redondant mais je vais me tenir à ce que j'ai préparé. Puisque j'ai travaillé également dans mon coin.

Monsieur le Maire,

Lors de l'adoption du compte administratif d'une collectivité, il est rarement question de mettre en cause la véracité des documents qui nous sont soumis et il n'y a aucune raison pour que nous dérognions à la règle ce soir.

Je veux tout de même dire ici que la lecture des chiffres fournis nous a surpris.

Je soulignerai quelques points parmi les plus parlants.

Côté section de fonctionnement, la baisse de notre excédent annuel ne peut que nous interpeller.

C'est cet excédent annuel qui permet les investissements futurs de la ville et il y a de quoi

être très inquiet.

Il passe de 362 914 € en 2017 à 58 319 € en 2018.

Il convient d'ajouter à nos dépenses 2018 les 39 000 € que nous aurions dû payer à la communauté de communes au titre du fonds de concours concernant le fonctionnement de la médiathèque.

Notre excédent de fonctionnement serait donc de 19 319 €.

Autant dire, rien du tout.

Des communes de moins de 100 habitants font mieux !

Et heureusement pour elles !

J'attire l'attention sur ce chiffre ô combien important et beaucoup trop faible pour une commune de notre taille.

Vous nous rappelez régulièrement votre nature optimiste.

C'est certes une des qualités requises face à nos concitoyens, je vous l'accorde bien volontiers.

Vous ne m'empêchez pas toutefois de penser qu'une dose de réalisme serait la bienvenue.

La situation est suffisamment alarmante pour que nous y regardions de très près et redoublions de vigilance.

En parallèle, côté section d'investissement, on note une nouvelle fois un taux de réalisation bien faible au regard des annonces faites lors du vote du budget 2018 que nous avons voté avec vous.

Vous avez pris l'habitude, depuis plusieurs années, de nous présenter des budgets d'investissement très ambitieux et alléchants.

Vous le ferez de nouveau dans quelques instants et probablement très rapidement via les réseaux sociaux.

Vos budgets d'investissement se situent souvent à hauteur de 4 000 000 €.

Au final, nous constatons, chaque année des taux de réalisation bien en dessous de vos promesses renouvelées.

2018 n'échappe donc pas à la règle.

Le taux de réalisation des investissements est de 18 %.

Un taux correct se situe entre 60 et 70 %.

Même s'il doit être corrigé par les restes à réaliser, le cumul reste très faible au fil de ces dernières années.

Je tenais à souligner ces quelques points qui invitent à la plus grande vigilance.

Je dois vous avouer que pour la 1ère fois de ma vie d' élu, je me suis posé la question au moment de faire un choix de voter pour ou contre votre compte administratif 2018.

Nous pourrions, nous devrions peut-être sanctionner par un vote négatif cet exercice qui n'est pas sans rappeler celui de 2015, alors fort critiqué.

A bien des égards, je pense que le cru 2018 est pire et que la situation financière de notre ville s'est dégradée depuis 2015 malgré votre optimisme.

Dégradée, car depuis, vos choix d'investissement ainsi que leurs financements sont venus aggraver la situation.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, certains de ces choix sont même toxiques pour l'avenir de notre ville.

Toutefois, comme je le disais en préambule, je ne remets en cause ni la transparence, ni la réalité des chiffres que vous nous présentez ce soir et, aussi inquiétants soient-ils, nous voterons pour l'adoption de ce compte administratif 2018.

Merci de votre attention ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Tout d'abord, Monsieur BONEF et Monsieur LEGRAND quand vous parlez d'un excédent ridicule et insuffisant, sachez que les excédents ne sont pas liés à la taille de la commune.

Vous avez des communes de notre taille qui n'ont pas d'excédent ou qui ont plus d'excédent et vous avez des communes de petite taille avec de gros excédents. Donc, l'excédent n'est pas lié à la taille de la commune ni à son nombre d'habitants.

Je vous ai présenté deux tableaux et vous avez noté la baisse constante des dotations de l'Etat et qui, cumulée depuis 2014, s'élève à un peu plus de 1 000 000 €.

Et ensuite, nous sommes prudents et je vous invite à revoir le chapitre 023 qui permet un virement du fonctionnement vers l'investissement d'un montant de 224 000 €.

Monsieur BONEF, vous évoquez un oubli de la CCES concernant la médiathèque qui aurait impacté davantage l'excédent de fonctionnement, je trouve que cette accusation est grave, sans fondement et sans preuve. Vous jetez le doute sur le travail des élus et des agents communautaires. C'est grave pour un élu qui a été en charge de cette collectivité et c'est oublier l'épisode du Conseil Municipal du compte administratif 2015 où nous avons dû régler deux années de piscine à la communauté de communes du pays Hamois, ce qui avait engendré un déficit de 5 000 €. Et vous étiez alors en charge des finances.

Vous évoquez peu de réalisations en investissement et comme vous le dites Monsieur BONEF, et à juste titre, les restes à réaliser sont des engagements. Aussi, nous atteindrons un taux de réalisation correct de 50% comme vous l'avez évoqué. Les restes à réaliser ont concrètement commencé en 2018, que sont l'éclairage public, les travaux des logements rue de Sorigny et la voirie.

Monsieur BONEF, vous évoquez le fait que les travaux de centre-ville ont été commandés par le Maire. Je rappelle que dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a confiée, j'ai en effet le pouvoir de désigner une entreprise pour les marchés de travaux et ce projet, je le rappelle quand même, s'inscrit dans la convention de revitalisation et a fait l'objet de nombreuses réunions, parfois même des réunions publiques, des comités de pilotage et d'ailleurs, à titre d'information, une réunion aura lieu mardi à 19h à la salle du conseil à 19h pour évoquer les travaux rue de Noyon. Alors certes, le phasage n'est pas celui qui avait été imaginé au départ mais comme vous le savez, il y a eu des contraintes et il faut s'adapter. Vous parlez d'un train de vie largement supérieur à nos moyens Monsieur BONEF, de mon côté, je considère que nous sommes prudents. Preuve en est, vous constatez l'inscription de 200 000€ en dépenses imprévues et 145 000€ au 6188 soit 345 000€ de réserve. Vous parlez d'augmentation du personnel Monsieur LEGRAND, cela a déjà été expliqué en commission finances et au tableau des effectifs, il n'y a pas de nouvelles embauches donc nous ne pouvons pas parler d'augmentation de charge de personnel. C'était Monsieur BONEF qui avait évoqué cela, pardon ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Là, vous essayer de noyer le poisson. Vous êtes en train de mélanger le compte administratif et le budget primitif. Quand vous nous parlez de la prudence, ce sont les chiffres du budget, le virement à la section d'investissement, c'est le montant qui est prévu au budget. Moi, je vous parle du compte administratif, alors n'essayez pas de vous en sortir en mélangeant tout. Nous sommes bien sur l'étude du compte administratif, après prévoir, on peut toujours prévoir mais là, on a le nez dedans, on a les réalisations. Ce n'est pas de la prévision. Soyons sérieux un petit peu.

Vous vous abritez souvent derrière la baisse des dotations de l'Etat, vous avez en partie raison. Oui, vous nous l'avez sorti tout le long, on le sait, toutes les collectivités savaient depuis des années que l'Etat ne ferait pas de cadeaux aux collectivités territoriales. De ce côté-là, effectivement il a tenu parole, pour une fois mais, les collectivités locales, pour certaines ont préparé ce qu'on leur avait annoncé, d'autres l'ont moins anticipé et je pense que nous sommes dans la deuxième catégorie. Concernant les embauches, moi j'estime que lorsque l'on titularise quelqu'un qui est en stage voire quelqu'un qui est contractuel, certes ça n'est pas une personne nouvelle mais c'est une embauche. Comme je l'ai dit hier, je sais que ça ne plaît pas, en général aux personnes qui sont issues de la fonction

publique ou qui y travaillent mais un fonctionnaire, on le paie à partir du moment où on l'embauche et non pas jusque sa retraite mais on le paie jusqu'à sa mort. C'est une spécificité de la fonction publique. Ça, nous le savons. Et quand vous titularisez, vous créez des nouveaux postes de titulaires et bien on arrive à une augmentation de la masse budgétaire des charges de personnel, que d'ailleurs vous reconnaissez dans le document et qui d'ailleurs va encore augmenter l'année prochaine puisque dans le document lorsque nous étudierons le budget, vous nous l'annoncerez aussi. Donc, ne faites pas semblant de dire le contraire de ce que vous écrivez. Il y a effectivement une maîtrise des dépenses de personnel qui n'est pas suffisante et qui fait que nous avons un train de vie supérieur à nos moyens. Ça, je maintiens mon point de vue la dessus ».

Intervention de Monsieur VAN HAMME :

« A propos du France, si il avait été entretenu, il serait toujours ouvert. Je ne comprends pas que le minimum n'ait pas été fait. Il fallait peu d'argent pour les chambres mais rien n'a été fait. On s'y régalait mais on n'y faisait rien. Je ne comprends pas. Ça aurait pu être entretenu au fil des années par vous, par la commune. C'était un bail commercial alors on n'a pas fait. Ce sont des grands mots tout ça ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Bien soyons clairs, cher Jacques, pourtant, il me semblait que sur le dossier du France, nous étions relativement en phase. Mais pour répondre à ta question, je te précise qu'effectivement il y avait un bail commercial avec des charges pour le propriétaire et des charges pour le locataire et que le locataire n'a pas sollicité la mairie, à aucun moment sur d'éventuels travaux. Donc je suis désolé, ça n'est pas notre municipalité qui a laissé tomber Madame LEBON. Ce sont des accusations qui sont graves et je ne peux pas laisser passer ça ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Je vais revenir sur le point d'augmentation des charges de personnel. Il y a plusieurs éléments qui expliquent l'augmentation des charges de personnel. Il y a d'abord le GVT, c'est classique et à effectif constant ça augmentera d'année en année après il y a une deuxième chose qu'il faut prendre en compte c'est que de notre côté, il y a une certaine reconnaissance du travail et des compétences de certains agents et du coup, il y a des avancements de grade, ce qui impacte aussi les budgets. Ensuite je ne voudrais pas révoquer un sujet qu'on a évoqué lors d'un Conseil Municipal de 2018 où nous avons quand même régularisé la situation de quatre agents qui étaient en situation précaire. Ces agents étaient sur notre collectivité depuis des années mais en situation précaire donc, nous avons régularisé leur situation. Enfin, un autre élément impacte le budget mais c'est un choix politique. Il y avait quatre agents en CAE à la voirie et nous en avons titularisé trois qui font aujourd'hui partie des effectifs et sont à temps plein. Certains ont pu investir dans un véhicule et ça, je trouve que c'est intéressant et je ne regrette rien ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« La vraie question par rapport à ce qu'on a dit est de savoir si vous contestez oui ou non l'excédent de fonctionnement à hauteur de 19 000 € ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Non, l'excédent est de 58 000 €. Les tableaux sont ce qu'ils sont ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Dans ce cas-là, vous auriez dû dire en 2015, quand nous étions en déficit de fonctionnement, qu'on aurait dû rajouter les deux annuités de la piscine et là du coup on aurait été en excédent donc en fait si vous commencez à supposer des choses c'est très compliqué. Peu importe, les chiffres ce sont les chiffres.

Maintenant, ce que je voudrais rajouter c'est que Monsieur BONEF vous avez dit un mot juste « *pas de malversation* » ça résume tout. Après le reste, on parle de chiffres et c'est une volonté politique. Vous, avec les mêmes chiffres vous auriez fait autrement avec des projets politiques différents. Nous avons choisi de mettre en place des projets politiques qui ne vous conviennent peut-être pas. Je ne vais pas tous les énumérer parce que ce serait très long et le Conseil Municipal ne fait que commencer mais quand on a une problématique sociale sur notre territoire, que devons-nous faire ? Faire des économies ? Ne pas recruter de personnel, d'accompagnants d'animation, ne pas recruter de personnel par rapport au dispositif de l'accueil des moins de trois ans ou pour les pass loisir, ne pas s'occuper des espaces verts. Vous êtes un hamois comme moi et vous rencontrez les gens comme moi. Ils vous disent que les tontes ce n'est pas ça, les espaces verts ce n'est pas ça. On met en place des choses pour que chaque hamois puisse vivre correctement dans notre ville.

On parle de chiffres, on parle d'excédent, on ne parle pas de déficit alors soit, il n'est que de 58 000 € et cela ne vous convient pas mais c'est quand même un excédent positif et non un déficit. Vous vous étonniez en 2015 d'un déficit et vous étiez dans votre droit le plus parfait mais aujourd'hui que vous critiquez notre excédent, c'est parce que nous avons une vision politique complètement différente.

Avec l'argent du contribuable, vous l'avez dit, « *pas de malversation* » donc cela veut dire que nous avons mis en place un projet politique qui correspondait aux attentes des hamois, qui nous correspondait et qui répondait aux choses que l'on vit tous les jours.

En termes d'investissement, quelle est la problématique ? On a répondu, ensemble d'ailleurs, à un appel à projets, l'AMI bourg qui nous a enfermé dans des réalités d'investissement. Et, nous n'avons plus la maîtrise des choses donc on a fait un emprunt. Nous devons suivre un plan et, ce plan tarde bien sûr avec des aléas qui sont assez difficiles à gérer, administratifs notamment, et donc du coup, bien sûr que le taux de réalisation est faible parce que nous avons répondu à cet AMI bourg. Donc c'est très simple et en fait ce qui m'énerve dans vos propos, c'est ce côté alarmiste.

Monsieur BONEF, Monsieur LEGRAND, *c'est un scandale, je ne voterai pas ce budget ou je vais m'abstenir, c'est honteux*. Qu'est-ce que ça veut dire ça ? En fait, ce serait honteux si vous aviez fini votre phrase en disant, *il y a des malversations et c'est très compliqué pour que je vote ce budget*. Alors, dites simplement *je ne suis pas d'accord avec vos actions politiques* mais, dire que nous avons une mauvaise gestion de notre fonctionnement, c'est vous qui le voyez comme ça mais ne dites pas que *c'est alarmiste* et qu'on a une mauvaise gestion parce que en réalité, vous allez voir les hamois et demandez-leur s'ils ne sont pas contents que l'on prenne leurs enfants à partir de 2 ans au niveau des écoles, allez voir les adolescents et demandez-leur s'ils sont contents qu'on leur propose des choses pendant les vacances. Vous faites, en réalité, et nous en avons déjà parlé, une politique de la peur. Et de dire, et ça je trouve ça scandaleux également, qu'il y aurait eu des pourparlers avec la CCES pour éviter de nous envoyer une facture mais c'est scandaleux, qu'est-ce que ça veut dire ? C'est sans fondement donc en fait, parlons chiffres si vous le souhaitez mais parlons politique aussi. Et j'ai envie de dire est-ce que la campagne des municipales ne serait pas lancée. Hein OUhhh j'en doute bien fort !, J'en doute bien fort ! »

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« Ça va être difficile de débattre avec Antoine. Je tombe des nues. Je voudrais juste dire une chose. Nous sommes à la fin du deuxième mandat pour Antoine, ça fait 13, 15 ans et je voudrais que tu m'expliques comment tu envisages de financer les investissements futurs ? Tu dis, nous avons tiré la sonnette d'alarme (et on ne s'est pas concertés en plus) et je la tire à nouveau, c'est dramatique !

Tirer un excédent de 19 000 € pour une taille comme la nôtre, c'est 20 fois inférieur à ce qu'il nous faudrait. Je répète c'est 20 fois inférieur à ce qu'il nous faudrait. Donc après, on peut répéter au fil des années la perte des dotations de l'Etat, ça ne va pas changer. A un moment donné, il faudra se mettre autour d'une table, ensemble peut-être et trouver des solutions pour retrouver un excédent de fonctionnement à hauteur de plusieurs centaines de milliers d'euros. Alors après pour les dotations, juste une parenthèse, vous évoquez, à juste titre, la dotation forfaitaire qui représente une perte de plus d'1 000 080 € en 6 ans et vous oubliez quand même de dire que d'autres dotations ont fluctué différemment. J'ai fait le calcul rapidement et, sauf erreur ou omission de ma part, ça fait 750 000 €, c'est déjà beaucoup mais ce n'est pas tout à fait la même chose donc il faut être complets quand on donne des chiffres. Je pense que je ne dois pas me tromper de beaucoup.

Mais Antoine, je ne veux pas être agressif, ni tout ce que tu veux mais il te faut dégager un excédent de fonctionnement pour financer l'investissement. Je n'ai jamais vu faire autrement maintenant si la nouvelle génération a des solutions et bien donnez les nous ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« C'est vraiment très curieux cette assemblée où je pense qu'à chaque fois que je m'exprime, j'essaie de le faire le plus calmement possible et d'ailleurs je dois le dire parfois en prenant sur moi par rapport à mon tempérament et que lorsque l'on s'exprime, on se heurte tout de suite à des réponses agressives, donc on pourrait peut-être se parler correctement sans agresser ni l'un, ni l'autre. C'est en tout cas, le vœu que j'émetts. Il me semblait, jusqu'à ce que je l'entende de la bouche d'Antoine, que le rôle d'un conseiller municipal était d'exprimer sa position à partir de son analyse personnelle voire une analyse qu'il partage avec les membres de son groupe. Je crois que c'est encore le rôle d'un conseiller municipal et je pense, tout au moins je pensais, jusqu'à t'avoir entendu, avoir encore le droit de dire que, de notre point de vue, il y a une mauvaise gestion. De votre point de vue, vous estimez qu'il y a une bonne gestion, c'est votre droit mais c'est également notre droit de dire que ce n'est pas le cas. Après, votre satisfaction vis-à-vis de vos actions, je vous engage à une extrême prudence et en tout cas, on la connaîtra dans un an à travers un scrutin auquel, je le redis, je n'en serai pas. C'est clair, net et précis. Moi, je ne suis pas en campagne. J'essaie simplement, à travers mes propos, d'ouvrir les yeux à partir d'une expérience, qui a été la mienne, contestable sur certains aspects, très certainement, mais je pense qu'au niveau financier, je ne dois pas être le plus nul autour de cette table ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Loin de moi l'idée de dire que vous n'avez pas de compétences au niveau financier puisque je connais votre expérience étant hamois, je voudrais d'abord répondre à Eric LEGRAND parce que de dire que l'on ne peut pas débattre avec moi, s'il faut que je dise les choses que tu as envie d'entendre, passe-moi un message avant le conseil et comme ça, je vais répéter ce que tu as envie d'entendre. Je suis désolé mais je dis les choses comme je les pense.

Ensuite de dire que j'ai douze ans de mandat, parce que 15 ans non, c'est deux fois six. J'étais conseiller municipal, je ne faisais pas partie du bureau, j'étais informé sur les réunions de colistiers et après en conseil municipal donc, j'ai découvert, en réalité, les couloirs de la municipalité et d'élus en tant que premier adjoint, donc pour moi, ça fait 5

ans.

Tu parlais du BP. Monsieur BONEF dit qu'il ne faut pas parler du BP mais je vais quand même en parler. On a quand même mis 200 000 € en dépenses imprévues, 145 000 € de réserve au compte 6188 soit 345 000 € de futur excédent pour financer les futurs investissements. Mais nous en reparlerons après au niveau du BP.

Monsieur BONEF, à propos de l'agressivité, c'est selon le point de vue car je peux parler très calmement et vous manquez de respect et je peux m'énerver mais vous respecter. Là, j'ai haussé le ton et, pour une fois, je suis d'accord avec vous. Vous vous êtes senti agressé mais je ne vous ai pas manqué de respect. Par contre, vous nous manquez de respect, bien que vous soyez calme, en disant que nous nous sommes arrangés avec la CCES pour avoir une facture décalée. Ça, c'est un manque de respect mais vous l'avez dit avec un calme de roi et là c'est vraiment insultant et donc, je respecte votre avis de conseiller municipal mais de dire qu'il y a une mauvaise gestion, laissez-moi le droit ne pas être d'accord avec vous. Nous pouvons dire que nous avons une vision différente du budget municipal mais ne dites pas que nous avons une mauvaise gestion. Après, vous dites ce que vous voulez mais du coup, c'est un scoop. La presse pourra le noter comme quoi vous ne vous présenterez pas pour les futures élections municipales mais vous êtes déjà revenu sur votre décision. Dans un an, il arrivera peut-être autre chose ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Je suis quand même très étonné du scoop parce que ça fait quand même plusieurs fois que je l'annonce et permettez-moi quand même, après 30 ans de vie dans la collectivité, de goûter à une retraite qui sera, à mon avis, bien méritée ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Monsieur BONEF, avec tout le calme et le respect que je vous dois, souvenez-vous de 2014 ».

Intervention Monsieur VERMANDER :

« Tout d'abord, je souhaite dire une chose et je pense que nous sommes tous d'accord, tous les conseillers municipaux sont des gens honnêtes et tous démocrates parce que nous en avons la preuve avec le débat de ce soir et avec les débats en commission. Je reviens sur les commissions car cela a été dit par Monsieur BONEF, il y a de vrais échanges qui se font. Il y a des points de vue qui sont parfois différents mais les choses se disent dans le calme et sans agressivité. Je n'ai pas entendu, ici, d'agressivité dans les propos qui ont été tenus.

Par contre, il y a des mots, que j'appelle des effets d'annonce. Quand j'entends *spirale infernale, dramatique*, je me dis que l'on force le trait quand même. Je vais rester seulement sur des choses qui touchent un peu ma délégation. Pour les travaux de centre-ville, il y a eu beaucoup d'échanges, de réunions, de commissions. J'entends que parfois les gens ne sont pas d'accord sur tout. Il y a des choses qui ont été entendues et appliquées et je pense que ce n'est pas terminé car là, nous avons fait les entrées de ville et il y aura d'autres travaux plus tard et j'espère sincèrement que toutes les personnes présentes autour de cette table participeront au débat et enrichiront le projet. Sur un autre point de vue et là, c'est beaucoup plus embêtant et même grave. Je m'interroge sur l'accueil des investisseurs sur le territoire. Moi, je suis très embêté quant aux propos qui ont été portés sur le nouvel investisseur du France parce que ce n'est pas une bonne image que l'on donne de notre ville. Il faut faire confiance aux investisseurs. Il ne faut pas les faire fuir. Nous avons déjà eu un sujet que tout le monde connaît qui a fait que les organismes HLM ne veulent plus investir sur la ville après une histoire rocambolesque. Ce serait bien que

toute personne privée qui vienne sur le territoire ne vienne pas en traînant les pieds en se disant mais qu'est-ce qu'il va m'arriver dans cette ville, quel genre de critiques vais-je subir ? Il faut vraiment faire attention. On parle d'une personne qui a décidé d'investir dans la ville et peut-être d'y habiter mais moi, je salue ça. Que ce soit lui ou une autre personne, il faut saluer ça. Il ne faut pas commencer à enfoncer les gens. Donc, moi je vais voir le résultat. Aujourd'hui, il y a des travaux à côté et j'espère sincèrement que pour la ville, ce que j'ai appelé la vitrine ou le moteur de la place de l'hôtel de ville soit un succès. On va même jusqu'à parler de menu, alors là, c'est à tomber par terre. Je pense que nous aurons un beau lieu dans lequel les gens seront contents de venir, qui sera un lieu de convivialité et j'espère que nous aurons tous l'occasion de célébrer la réouverture du France tous ensemble et qu'on y mangera bien. Moi, je dis aux investisseurs *n'hésitez pas à venir sur la ville de Ham car je vous accueille les bras ouverts*, je n'ai pas de problème avec ça. Et le dernier point, sur l'AMI bourg, oui cela a été compliqué, c'est vrai. Nous avons eu des échanges d'ailleurs avec les conseillers Messieurs LEGRAND et BONEF en disant que c'était une grosse machine. On s'est même demandé à un moment si nous n'avions pas mis les pieds dans quelque chose qui était lourd parce que tout ce qui relève de la collectivité avec l'Etat c'est vrai que c'est un peu lourd mais moi, je n'ai pas de regrets. Nous sommes allés plus que dans le sens de l'histoire. Aujourd'hui, il y a une prise de conscience nationale là-dessus. On le voit car il y a différents projets en cœur de ville. Le nouveau gouvernement a lancé un projet, la Région Hauts de France en lance un également. Ce n'est pas un effet de mode mais quelque chose qui correspond à une réalité. Aujourd'hui, nos centres villes ont tous des problèmes et ce qui est hyper important, ça va être demain de communiquer les uns avec les autres parce qu'il y a des choses qui fonctionnent et des choses qui ne fonctionnent pas. Donc, il faut vraiment apprendre des réussites et des échecs. J'espère aussi que notre ville sera dans la réussite et qu'elle pourra montrer quelque chose. Voilà ce que je voulais dire sur ces différents sujets, j'ai peut-être été un peu long. Je vous remercie ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Monsieur VERMANDER, si j'évoque le terme de *spirale infernale*, ce ne sont peut-être pas les propos exacts qui ont été tenus à l'époque, lors d'une réunion technique qui s'est déroulée ici. Mais je pense que c'était en tout cas le ressenti et les mises en garde qui avaient été faites à l'exécutif municipal. Alors, je ne sais plus quand avait eu lieu cette réunion mais, c'était en présence de Monsieur le Receveur et qui avait effectivement sérieusement mis en garde sur les perspectives. Et en fait, on se rend compte qu'on est revenu à une case antérieure. Je pense que Monsieur le Maire, les quelques conseillers municipaux qui étaient présents à cette commission plénière et j'ai regretté qu'il n'y en ait trop peu, et Monsieur le receveur doivent s'en souvenir. L'an dernier, nous avons effectivement souligné que vous aviez accompli des efforts en 2017, entendons-nous bien, mais en 2018, on est revenu dans ce que je considère, moi, des errances. Concernant l'investisseur privé, moi aussi, j'accueille volontiers tout investisseur privé. D'ailleurs je préfère voir les investisseurs privés créer eux les emplois que la collectivité créer elle des emplois pour résoudre le chômage. Ce n'est pas le rôle d'une collectivité de créer des emplois pour résoudre le chômage. Si j'ai tenu ces propos à propos du France, c'est parce que j'ai été abasourdi de lire ce que j'ai lu aujourd'hui dans la presse. Les propos tenus par l'investisseur ne sont pas conformes aux engagements qu'il avait pris envers la collectivité avant la cession. Relisez-les. Et c'est pour cela que je me suis permis de rappeler les propos de Monsieur le Maire qui était atteint par la grâce ce soir-là. D'ailleurs nous l'avons dans les procès-verbaux où, il comparait Monsieur Marciano à Monsieur Loiseau ou à Monsieur Troigros ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Bien, je voulais intervenir parce que quand vous dites, Monsieur BONEF, que ce n'est pas le rôle d'une collectivité de lutter contre le chômage en créant de l'emploi, le rôle d'une collectivité c'est de créer des emplois qui répondent à des besoins, un maintien des services. Quand je crée un emploi, mon premier objectif n'est pas de lutter contre le chômage. Mon premier objectif, c'est d'abord de répondre à un service et à un besoin de la population et comme j'ai la parole, Monsieur BONEF, nous avons parlé de la politique de la peur et on en a vraiment l'habitude avec vous et vous êtes friand de ce type de politique. Et faire croire à la population que la situation est grave, vous savez faire. Rappelez vous des propos et vous les avez justement évoqué et Monsieur Mathieu est là aussi pour les confirmer. Les propos, lors du vote du budget 2015, vous marteliez à l'époque que les finances de la ville étaient dans le rouge et que nous allions faire l'objet d'un passage en réseau d'alerte, aujourd'hui, en 2019, 4 ans plus tard, il n'en est rien. C'est-à-dire qu'entre 2015 et 2019, il y a aussi des changements qui se sont opérés à Ham et nous avons notamment changé des personnes qui étaient en responsabilité et on est passé d'un déficit en 2015 à un excédent dans les années suivantes ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Je vous demanderai copie de mes propos, parce que je n'ai pas tenu de tels propos. Vous vous trompez avec le Président de la Communauté de Communes qui a parlé de mise sous tutelle de son prédécesseur et qui ce soir-là aurait mieux fait de se taire ».

Intervention Monsieur VERMANDER :

« Je vais essayer d'être court, c'est juste une question de vocabulaire. Quand j'entends le mot *grave*, ça m'inquiète parce que je me demande en cas de situation grave quel genre de vocabulaire on utilisera ? *Grave*, moi, ça me fait penser à des situations de guerre, des situations de conflit parce que là nous ne sommes pas en conflit. On a une situation qu'on veut décrire comme catastrophique mais ce n'est pas le cas. Il y a un excédent, qui est certes, pas très important. On est d'accord mais il est positif. On utilise un vocabulaire qui n'est pas approprié pour moi. Ce vocabulaire-là serait approprié pour une situation qui serait vraiment dramatique. On parlerait par contre de la situation sociale de la ville de Ham, Béatrice est à côté de moi et pourrait en témoigner.

Intervention de Monsieur BONEF :

« Dans ce cas-là, on utilisera le terme *catastrophique* mais si vous voulez ça peut être préoccupant mais alors je suis gravement préoccupé ».

L'Assemblée, en application de l'article L 2121-14 DU Code Général des Collectivités Territoriales, procède à l'élection d'un président pour voter le compte administratif. Après l'exposé des chiffres, M. Antoine BRUCHET, élu président de séance, procède au vote du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 avril 2019,

Le Maire ayant quitté la séance,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Abstention : 3 (Monsieur Jean-Marc MEHUYS, Monsieur Marc BONEF, Madame Nathalie VERGULDEZOONE)

APPROUVE le compte administratif 2018 du BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le maire remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde.

9-DÉLIBÉRATION N° 37/20190403
BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DES RESULTATS 2018

Monsieur MATHIEU, comptable public présente les chiffres à prendre en compte pour l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 avril 2019,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	2225 954,51 €		- 241 198,92 €	1625 739,00 € 1177 058,00 €	- 448 681,00 €	1 536 074,59 €
FONCT	1090 760,07 €		58 319,46 €			1 149 079,53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter, à l'unanimité, les résultats comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018	1149 079,53 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 149 079,53 €
Total affecté au c/ 1068 : A reprendre en ligne 001	- € 1 984 755,59 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

10-DÉLIBÉRATION N° 38/20190403
TAUX D'IMPOSITION 2019

Madame MOPTY présente les taux d'imposition.
 Le Conseil Municipal,
 VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 avril 2019,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,
 Reconduit les taux d'imposition comme suit :

• Taxe d'habitation	20,38 %
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	10,56 %
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	24,52 %
• Cotisation foncière des entreprises	13,18 %

11-DÉLIBÉRATION N°39/20190403 **VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU CCAS**

Madame MOPTY indique que le Maire propose à l'Assemblée de verser une subvention d'un montant de 30 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Il précise que cette somme est nécessaire pour équilibrer le budget primitif du CCAS.

Le Conseil Municipal,
 VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 avril 2019,
 Après en avoir délibéré,
 A l'unanimité,
 DECIDE d'attribuer une subvention de 30 000 € au Centre Communal d'Action Sociale.

12-DÉLIBÉRATION N° 40/20190403 **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur AQUAIRE indique que le Maire propose à l'assemblée de verser une subvention aux associations conformément au tableau ci-dessous.

Manifestations exceptionnelles	2 970 €
Les amis du château spectacle	1 500 €
ASE Corrida pédestre	110 €
Comité de quartier centre-ville	120 €
Comité de quartier HAM Est	500 €
Comité de quartier Saint Sulpice Estouilly juin	500 €
Pêcheurs hamois prix du 14 juillet	120 €
Pétanque hamoises prix du 14 juillet	120 €
Manifestations culturelles, patriotiques, animations	25 140 €
T'CHOUT JAUQUES	1 200 €
Atelier de Nath	1 000 €
A83 show	80 €
Les amis du château	80 €
Anciens combattants ACPG CATM	120 €
Anciens combattants UNC	120 €

Cercle cartophile	0 €
USH cyclisme grand prix cycliste	1 500 €
Jumelage	120 €
La clairière	120 €
La clique hamoise	80 €
Echecs	120 €
Lecture et culture	80 €
Les amis de l'orgue	120 €
Les Philatélistes	0 €
Les épines et le sable	20 000 €
Sauvegarde des Hardines	120 €
Syndicats FO-CFTC-CGT	280 €
Associations scolaires, jeunesse, périscolaires	116 540 €
Ecole Notre-Dame forfait école maternelle	3 500 €
Lieu Accueil Enfants Parents ASSOCIATION DE GESTION CENTRE SOCIAL	
HAM ANIM	94 400 €
USEP Jean Zay classe découverte (208 élèves) + 20 élèves des communes de Sancourt, Offoy et Douilly	9 120 €
USEP Jules Verne classe découverte (119 élèves dont 12 ULIS)	4 760 €
USEP Marie Curie classe découverte (79 élèves)	3 160 €
USEP Victor Hugo classe découverte (40 élèves)	1 600 €
Solidarités	5 800 €
Comité des œuvres sociales	5 700 €
Amicle des donneurs de sang	100 €
Divers	670 €
BAD HAM	
Association Billard de Ham	50 €
Chez Vadrouilleux	120 €
Cyclo randonneur	100 €
La colombe hamoise	80 €
Scrabble	120 €
Full poker	80 €
Badinguette par USHam triathlon	120 €
Nouvelles associations	440 €
Team Mendes	120 €
QI GONG	80 €
Les Diam's	120 €
les Amis de l'Abbatiale	120 €
TOTAL	151 560 €

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 avril 2019,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
Décide d'attribuer une subvention aux associations conformément aux propositions du Maire
(tableau ci-dessus) pour un montant total de 151 560 €.

13-DÉLIBÉRATION n° 41/20190403
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2019

Madame MOPTY présente le tableau.

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des emplois permanents de la collectivité, à compter du 1er janvier 2019, comme suit :

EMPLOIS	AUTORISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	POURVUS	NON POURVUS
TOTAL	74	54	20
TITULAIRES TEMPS COMPLET	65	45	20
TITULAIRES TEMPS NON COMPLET	6	6	0
NON TITULAIRES	2	2	0
Emploi fonctionnel de directeur général des services	1	1	0
TITULAIRES TEMPS COMPLET	65	45	20
ATTACHE	1	1	0
REDACTEUR	2	2	0
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	1	1
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CLASSE	4	4	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	7	4	3
ANIMATEUR	1	1	0
ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	1	0
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	2	1	1
GARDIEN BRIGADIER	1	1	0

AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1	0
AGENT DE MAITRISE	2	0	2
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	7	7	0
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE	7	6	1
ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET	23	12	11
ADJOINT D'ANIMATION	1	1	0
A.S.E.M. PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
A.S.E.M. PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	1	1
TITULAIRES TEMPS NON COMPLET	6	6	0
ADJOINT TECHNIQUE 20h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 16h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 10h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 23h30	1	1	0
ADJOINT TECHN. PRINCIPAL 2EME CLASSE 24h	1	1	0
ADJOINT TECHNIQUE 31h	1	1	0
NON TITULAIRES	2	2	0
INGENIEUR CONTRACTUEL	1	1	0
ADJOINT TECHN. 2EME CLASSE	1	1	0

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

14-DÉLIBÉRATION N°42/20190403 **BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Madame Laurence MOPTY, Adjointe en charge des finances présente le budget primitif. Concernant le chapitre 74, Monsieur MATHIEU précise que les montants précis sont inconnus à ce jour et que l'Etat allait encore diminuer de 3,9% la dotation forfaitaire pour 12 000 communes. Il ne sait pas si Ham en fait partie mais précise que le montant inscrit a été minimisé.

Le budget primitif 2019 du budget principal s'établit comme suit :

- en dépenses et recettes de fonctionnement à 5 292 963 €
- en dépenses et recettes d'investissement à 3 928 801 €

Intervention de Monsieur le Maire :

« Avant de procéder au vote du budget primitif 2019 qui ne sera pas le dernier de la mandature, contrairement à ce que j'ai pu entendre ou lire, je tiens à rappeler à l'assemblée et au public que si depuis 2014, les élus des minorités ont tantôt voté CONTRE le budget d'investissement, parfois POUR le budget fonctionnement ou se sont abstenus sur l'un et l'autre, je note que depuis mars 2014, parmi les 576 délibérations dont 526 avec vote, parmi ces 526, 472 ont été votées à l'unanimité soit 90% et 9% votées à la majorité. Beaucoup de mes collègues maires souhaiteraient avoir ce même résultat. Alors vous pouvez comme vous le faites tantôt vous abstenir, tantôt voter contre les budgets tant en fonctionnement qu'en investissement, ce que j'observe c'est que plus de 90% des délibérations relatives à ce même budget sont prises à l'unanimité.

Il y a les postures, le théâtre, la mise en scène, puis il y a les faits, la réalité.

Mes chers collègues,

Ce budget primitif est d'abord le fruit d'un travail collectif et de concertation à l'occasion des différentes réunions des commissions thématiques qui se sont tenues depuis le débat d'orientation budgétaire du 12 mars.

Vous avez eu durant ces différentes réunions l'occasion de vous exprimer, de proposer, de valider les propositions de la majorité. Nous avons été amenés à étudier et à prendre en compte des propositions de l'opposition. Tout comme nous avons été amenés, dans l'année, à prendre en compte les propositions des minorités comme par exemple la création d'une commission spéciale de suivi des travaux du centre-ville à la demande d'Éric Legrand ou encore la commission plénière à venir à propos du projet de décarbonatation qui aura lieu avant l'attribution du marché qui sera lancé la semaine prochaine et ce, à la demande de Marc BONEF.

La commission finances qui s'est tenue hier a, quant à elle, permis de répondre aux dernières questions et de nouveaux éléments vous sont parvenus ce matin.

Ce soir nous arrivons au terme d'une concertation dont la finalité est l'adhésion d'un plus grand nombre d'entre nous au budget 2019. Je vous invite mes chers collègues de l'opposition à nous rejoindre au-delà de nos différences de point de vue parfois mais dans l'intérêt commun, dans l'intérêt des hamoises et des hamois qui attendent de nous des mesures et des actions concrètes au service des habitants.

Chers collègues, comme vous avez pu le constater lors de la présentation par Laurence Mopty, le budget que l'on propose ce soir est un budget ambitieux qui trace les perspectives vers l'avenir. Un budget ambitieux à la fois en fonctionnement mais aussi en investissement.

Un budget équilibré en fonctionnement d'un montant de 5 292 963 € qui comme nous venons de délibérer ne prévoit pas d'augmentation des taux d'imposition cette année encore et depuis 2014 comme nous nous y étions engagés et ce malgré les baisses constantes des dotations de l'Etat qui, cumulées depuis 2014 s'élèvent à un peu plus de 1 000 000 €. Cela est rendu possible par un excédent de fonctionnement certes moins important cette année qu'en 2017 mais qui peut s'expliquer en partie par des recettes moins importantes et de nouveaux services en direction de la population comme par exemple l'accueil des enfants de moins de trois, l'aide au permis, le maintien de la navette gratuite là où d'autres communes proches ont supprimé le transport scolaire ou l'on rendu payant.

La section de fonctionnement est non seulement équilibrée, ce qui est obligatoire pour une collectivité contrairement au budget de l'Etat, mais également prudent vous noterez :

200 000 € au compte 022 dépenses imprévues.

145 932 € à l'article 6188 autres frais divers qui correspond à une réserve.

Soit 345 932 € d'inscriptions prudentes.

Et, à cela peuvent s'ajouter 224 741 € au compte 023 virement à la section d'investissement pour équilibrer la section d'investissement.

Enfin, la prudence est assurée par la minimisation des dotations de l'Etat dont le montant est encore inconnu à ce jour, même si les propos de Monsieur MATHIEU ne sont pas rassurants.

Aussi, mes chers collègues au-delà de ce que vous avez pu retrouver dans les différents documents de travail et de synthèse qui vous ont été adressés après chacune des 7 commissions thématiques, je souhaite attirer votre attention sur 10 points particuliers du budget de fonctionnement, 10 raisons de voter POUR ce budget :

1) Des crédits spécifiques pour la création de l'espace de vie sociale à l'espace Emile Luciani,

- 2) 151 760 € de subventions aux associations qui, avec leurs bénévoles œuvrent au quotidien pour animer notre ville,
- 3) Un budget de 45 712 € dédié à la programmation culturelle en hausse de 24%,
- 4) Un budget de 30 000 € pour assurer le fleurissement du boulevard de la République en continuité de ce qui a été réalisé route de Saint Quentin, rue Salvador Allende et Boulevard de Gaulle,
- 5) Une enveloppe de 10 000 € afin d'assurer des travaux d'urgence au niveau de l'abbatiale Notre Dame avec des subventions attendues de la part de la DRAC,
- 6) Une enveloppe spécifique afin de faire réaliser un diagnostic de la tribune du complexe Gaston Lejeune,
- 7) 12 000 € afin de favoriser la mobilité et l'insertion grâce au permis citoyen,
- 8) 19 000 € pour la mise en conformité des salles,
- 9) L'aménagement et la rénovation des toilettes de la salle des fêtes,
- 10) Une augmentation des crédits en direction des scolaires afin de tenir compte de l'arrivée à la rentrée prochaine des élèves de Douilly, Sancourt, Offoy.

Alors mes chers collègues des minorités, êtes-vous prêts à voter POUR ce budget ? Un budget qui maintient voire développe des services en direction de la population.

Concernant le budget d'investissement, il s'élève à 3 928 801 €.

Aussi, de la même façon, je souhaite attirer votre attention sur 10 points particuliers du budget d'investissement, 10 raisons de voter POUR ce budget :

- 1) Un soutien aux particuliers à travers l'OPAH pour la rénovation de leur logement pour un montant de 46 000 €,
- 2) Un soutien en direction des commerçants à travers le FISAC avec une enveloppe de 27 000 €,
- 3) La Préservation de notre patrimoine avec un crédit de 25 000 € pour des frais d'étude pour l'abbatiale Notre Dame,
- 4) Comme l'année dernière l'acquisition pour 25 000 € d'un nouveau véhicule pour le service bâtiment afin de pourvoir au remplacement de véhicules en fin de vie,
- 5) 25 000 € c'est aussi les crédits proposés pour sécuriser les établissements scolaires Jules Verne et Marie Curie,
- 6) 68 580 € pour l'extension du cimetière de Ham et 60 000 € pour des travaux d'accès permettant d'assurer la sécurité des visiteurs,
- 7) Une enveloppe de 171 720 € afin d'agrandir l'espace Emile Luciani et créer un point de chauffe permettant aux associations de proposer de nouvelles activités suite à la fermeture définitive du centre Saint Martin,

- 8) La poursuite de la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 100 000 €,
- 9) Nous vous proposons d'amplifier notre investissement dans le domaine de l'éducation par une enveloppe de 10 000 € pour permettre de finaliser les équipements en TBI de toutes les classes,
- 10) Dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, le budget 2019 prévoit des investissements à savoir :

352 632 € pour la rénovation de 4 logements rue de Sorigny permettant ainsi de diminuer la vacance de logements communaux, valoriser notre patrimoine et percevoir de nouvelles ressources,

100 000 € pour l'acquisition et la démolition du 17 rue André Delorme et 40 000 € pour l'acquisition de la maison VNF boulevard de la Liberté, 220 000 € pour l'acquisition de l'îlot rue de la Paix,

Les crédits pour la poursuite de l'aménagement des espaces publics et je reconnais que cela prend du temps. Mais les premiers retours des travaux engagés rue Notre Dame sont plutôt positifs même si un dépassement de 76 000 € s'impose au regard des préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France.

Alors mes chers collègues des minorités, êtes-vous prêts à voter POUR ce budget ? Un budget d'investissement qui permet d'embellir notre ville, de la rendre attrayante, attractive et dynamique.

Voilà mes chers collègues, les éléments que je souhaitais évoquer avec vous avant de procéder au vote. Je compte sur votre unanimité et vous laisse à votre propre responsabilité ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« J'ai une question, suite à une discussion en commission temps libre, à propos de l'extension de l'espace Emile Luciani, je voulais savoir si le projet tel qu'il a été présenté sera celui qui sera mis en œuvre ou, s'il n'est pas prévu, alors que le montant serait assez faible, après subvention, de prévoir l'extension sur l'ensemble de l'arrière de l'espace. Ce qui serait plus logique et plus cohérent ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Il n'y aura pas de changement parce que c'est un bloc qui est indépendant et qui ne sera pas forcément accessible tout le temps, ce sera accessible selon les besoins et je rappelle que l'architecte qui a travaillé sur ce projet est le même qui a conçu l'espace Luciani et donc nous avons validé cette proposition-là. Une réunion publique aura lieu à l'espace Luciani le 12 avril pour présenter le projet ».

Intervention Monsieur BONEF :

« Je le regrette parce que si on se base sur à peu près 2 000 € du m², ça faisait une extension d'environ 40m² donc 80 000 € si comme l'a dit l'adjoint on est sur 50% de subvention, il s'agit là d'un montant de 40 000 € réellement à la charge de la commune. Je le regrette parce que dedans, il est quand même prévu d'y mettre du stockage et du matériel donc j'imagine que cette annexe va beaucoup servir. Indépendante, je veux bien mais c'est également la mise en place d'une cuisine. Je pense que, d'une part sur le plan architectural et d'autre part sur le plan fonctionnel, compte tenu des besoins de cet espace, on fait une erreur de se priver de cette extension de 40m² qui je pense n'aurait pas été une ruine par rapport à d'autres investissements ».

Intervention de Monsieur LEGRAND :

« Tout d'abord, je me réjouis que vous fassiez état du nombre de délibérations qui sont adoptées à l'unanimité, ce qui montre que vous n'avez pas face à vous d'opposition systématique mais plutôt constructive après, il peut arriver quand même que sur certains dossiers, nous ne soyons pas d'accord.

Monsieur le maire,

La situation financière de notre ville appelle à la plus grande vigilance.

Ce soir, vous nous présentez le sixième et probablement dernier budget de notre mandat.

Côté fonctionnement, vous proposez une augmentation des charges à caractère général, notamment des prestations de services extérieurs et dans le même temps, une augmentation de la masse salariale rendue obligatoire, vous nous l'avez expliquée.

A la présentation de ces chiffres, je ne perçois pas de retour à la maîtrise financière et vous ne dites pas comment vous envisagez de retrouver l'excédent de fonctionnement indispensable à nos futurs investissements ni à combien vous l'évaluez.

Côté investissements, je ne vais pas détailler la liste de vos propositions nouvelles ou reportées d'année en année.

Pour la plupart, elles méritent de l'attention et en aucun cas une opposition systématique.

Je m'attarderai sur le principal projet, le plus lourd.

Je veux parler des aménagements du centre-ville et surtout de la manière dont vous menez ce dossier depuis 2014.

Vous venez de lancer ces travaux.

Nous étions en droit de penser que ce dossier pour lequel vous avez pris le temps était solidement ficelé.

C'est bien loin d'être le cas !

Ce projet prévoit un phasage originel des travaux que je veux rappeler :

- La place de la Mairie pour 570 000 €
- La rue de Noyon pour 515 000 €
- La rue du Général Leclerc pour 315 000 €
- La rue du Général Foy pour 365 000 €
- La rue Notre Dame pour 225 000 €

Soit un total de travaux prévisionnels de 1 990 000 €

Il est aussi prévu l'aménagement du boulevard du Général de Gaulle et une liaison vers les Hardines pour 462 000 €.

Je note que les travaux de la rue Notre Dame prévus pour 225 000 € ont été commandés pour environ 300 000 € il y a quelques semaines et atteignent déjà plus de 350 000 € alors même que la rue n'est pas entièrement traitée.

Accordez-moi enfin, Monsieur le Maire, chers collègues, qu'avec la meilleure volonté du monde, nous ne puissions pas nous y retrouver dans le suivi de ce projet et que nous sommes en droit de nous poser des questions, voire d'être inquiets pour la suite.

En effet, en novembre dernier, nous apprenions que vous aviez lancé les travaux aux seules entrées du centre-ville.

Ni le nouveau phasage, ni le choix des matériaux, ni le plan de financement mis à jour n'ont fait l'objet d'un passage préalable en Conseil Municipal.

Lors de commissions tenues ces derniers temps, je vous réclamais la présentation d'un projet global reprenant toutes les rues concernées par ces travaux.

Je souhaitais connaître vos choix techniques, le plan de financement mis à jour de l'ensemble du projet ainsi que le nouveau phasage.

Je n'étais pas favorable au lancement de ces travaux sans une vision globale claire.

Les travaux concernant les entrées du centre-ville que vous avez donc commandés seul en fin d'année 2018 font déjà l'objet de plus-values et atteignent aujourd'hui 970 000 € alors que nous n'avons réalisé à ce jour que l'entrée de la rue Notre Dame.

Je le disais à l'instant, elle seule fait l'objet de plus de 50 000 € de dépassement depuis la

commande.

Pour avoir assisté à plus de 15 réunions de suivi du chantier, je mesure les conditions dans lesquelles les travaux ont été lancés.

Il ne faut pas s'étonner de voir pleuvoir avenants et surcoûts.

Vous ne pouvez pas vous en plaindre aujourd'hui.

Que ce soit l'imposition par les ABF concernant l'escalier de l'église, les travaux sur réseaux d'eau pluviale, la mise en place de pavés récupérés ou de bordures anciennes proposée par nos concitoyens lors d'une réunion publique de novembre dernier ou toutes autres contraintes, tout cela aurait dû être anticipé et en aucun cas faire l'objet d'avenants aux travaux que vous êtes sensé avoir préparé depuis 2014 !

Et que dire, Monsieur le Maire, de la plus-value de 30 000 € pour l'éclairage de l'église et la façade de l'école Notre Dame qui n'était pas prévu dans le projet ?

Vous avez choisi de l'ajouter en cours de chantier, une fois de plus, seul et sans concertation.

Cette mise en valeur, si elle avait été programmée dans les règles de l'art, aurait fait l'objet de financements extérieurs plutôt que d'être à la charge du seul contribuable Hamois.

N'écoutez personne sur ce point, vous n'avez pas non plus entendu ceux qui mettaient en cause ce choix technique très couteux en charges de fonctionnement au regard des soucis d'étanchéité que posent les matériaux choisis dans l'urgence.

De plus, il faudra éviter que les véhicules circulent sur ces spots encastrés dans le sol au risque de les endommager.

On peut aussi se demander comment vous pouvez passer autant de commandes, de marchés ou d'avenants de cette ampleur sans consulter le Conseil Municipal et rester dans la légalité.

A ce rythme, nous sommes en droit de penser que les travaux ne concernant que les seules entrées du centre-ville coûteront plus d'un million d'euros, soit, si tout se passe bien, la moitié du budget prévu pour l'ensemble des rues Notre Dame qui est loin d'être achevée, du Général Foy, du Général Leclerc, de Noyon et de la place de la mairie.

Comment imaginer que l'on puisse réaliser les travaux de toutes ces rues alors même qu'il ne restera que la moitié de l'enveloppe financière totale disponible ?

Au passage, je veux saluer la réactivité des concessionnaires de réseaux qui sont intervenus dans des délais records et notamment pour l'effacement de nos lignes électriques rue Notre Dame alors même que rien n'était prévu il y a seulement quelques semaines.

Je me réjouis d'avoir été, avec quelques autres, insistant, voire perturbateur sur ce point. Je regrette vivement qu'il n'en est pas été de même concernant le réseau d'assainissement qui aurait dû être mis à neuf.

Il est regrettable d'avoir laissé en place une très ancienne canalisation amiantée alors même que la compétence est locale et vient d'être confiée à la Communauté de Communes de l'Est de la Somme qui ne regarde pas à la dépense par ailleurs.

Pour revenir aux chiffres du budget 2019, vous proposez d'inscrire la somme de 968 678 € pour la réalisation des entrées du centre-ville.

Le budget d'investissement s'élève ainsi à 3 928 801 €.

Vous l'équilibrez par des recettes qui comptent notamment un excédent reporté de 1 984 755 € réalisé grâce à un emprunt de 1 600 000 € réservé aux travaux du centre-ville et encaissé depuis deux ans et une subvention de l'état de 606 100 € également réservée à l'ensemble des travaux du centre-ville.

Dans ces conditions, il est bien évident que la totalité des travaux du centre-ville devrait être portée au budget ce qui n'est pas le cas.

L'emprunt et la subvention de l'état réservés aux travaux du centre-ville servent ainsi à financer d'autres dépenses.

Nous pourrions aussi ajouter que le produit de la vente de l'Hôtel Restaurant « Le France » est englouti dans ce budget qui pose questions et ne peut que générer des inquiétudes en

l'absence d'explications extrêmement claires.
Je n'ajouterai qu'un point concernant le budget soumis aux voix ce soir.
Je rappelle en effet que je ne suis pas favorable à la vente des terrains de la ZA de Saint Sulpice à la communauté de communes.
Nous devons garder la maîtrise foncière de ces emplacements.
Cela ne nous empêche nullement de travailler de concert avec l'intercommunalité.
Il est, de plus, inutile de générer des frais de cession entre collectivités.
Contrairement à l'an dernier où nous avons pu penser que vous maîtrisiez nos finances, ce projet de budget 2019 qui fait suite à la présentation d'un compte administratif 2018 alarmant n'est pas de nature à nous mettre en confiance.
Concernant la section d'investissement, nos inquiétudes sont grandes et je confirme que le dossier des aménagements du centre-ville est toxique pour notre ville.
Il est urgent de le reprendre de main ferme.
Au regard des explications que je viens de vous fournir pour cette section d'investissement, contrairement à l'an dernier, nous ne vous apporterons pas notre soutien.
Concernant la section de fonctionnement, vous n'avancez aucune piste de réflexion visant à retrouver un excédent de fonctionnement assurant nos capacités d'investissements futurs.
L'an dernier, nous vous accordions le bénéfice du doute.
Au regard de la situation découverte aujourd'hui et sans plus de vision de votre part, nous ne pouvons vous soutenir.
Je regrette vivement que nous soyons contraints à faire ces choix de vote pour le dernier budget du mandat.
Nous restons disponibles pour travailler ensemble à la recherche de pistes visant la maîtrise de nos finances.
Il nous faut impérativement retrouver un excédent de fonctionnement annuel de plusieurs centaines de milliers d'euros.
Merci de votre attention ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« J'avais prévu quatre pages de discours mais je pense qu'on ne va pas faire prolonger. Je dirai simplement que nous non plus, nous ne vous suivrons pas malgré votre appel pressant. En résumant simplement par une phrase : prévoir c'est bien réaliser c'est mieux. Vous nous présentez des prévisions et on se rend compte qu'à chaque fois, il y a de bonnes intentions en prévision mais que finalement, les réalisations ne suivent pas. Donc nous nous abstiendrons à la fois en fonctionnement et en investissement ».

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Moi, je voulais simplement dire que si l'on ne vote pas ce budget, c'est pas parce qu'on a pas un côté social, contrairement à la présentation qui a été faite tout à l'heure, c'est qu'il y a des risques mais pour le côté social, nous sommes tout à fait d'accord ».

Intervention de Monsieur le Maire :

« Luciane, si tu votes contre un budget de fonctionnement, tu votes forcément contre tous les crédits qui vont avec et donc le volet social de notre politique ».

Intervention de Madame DELEFORTRIE :

« Je pense qu'on est pris en otage par rapport à cette présentation et ça je n'aime pas du tout parce que je trouve que c'est un peu hypocrite d'amener les choses comme ça. Dans mon métier, j'ai l'habitude de travailler le côté social ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Je voudrais juste ajouter quelques points. Quels choix devons-nous faire ? C'est peut-être le dernier budget de la mandature. Est-ce que quelqu'un peut me dire, ici, dans cette assemblée, quel service à la population avons-nous supprimé depuis que nous sommes aux affaires ? Aucun. Faire des économies, au jour d'aujourd'hui c'est quoi ? Entendons les problématiques de notre société sur les services publics de l'Etat que nous ne retrouvons pas. Donc faisons-nous un choix de dire nous allons arrêter la navette à la population, nous allons arrêter le repas de nos aînés qui est très important pour la cohésion et qu'ils puissent se retrouver chaque année, le colis de Noël...Qu'avons-nous supprimé ? Les services pour les écoles ? Nous n'avons rien supprimé et nous avons créé des services en plus et en face, nous avons les baisses des dotations très importantes. On nous reproche de le répéter à chaque vote de budget mais c'est quand même une réalité. Nous n'inventons rien. Monsieur MATHIEU vient encore d'annoncer une éventuelle baisse d'un peu moins de 4%. Donc nous subissons les baisses des dotations de l'Etat qui lui-même baisse les services à la population et le seul rempart qui reste pour la population, c'est la collectivité et nous devrions annoncer un excédent de 800 000 € et supprimer tous les services à la population. Comme ça, Monsieur LEGRAND sera content de l'excédent. Un excédent reste un excédent. Je suis outré par ce discours. Que vous ayez un engagement politique, citoyen, je le respecte et je le comprends. Monsieur BONEF, vous avez fait, tout au long de votre vie, un engagement très important, mais permettez-moi aussi de vous dire que, et ça, vous le savez mieux que tout le monde, si vous faites des économies au niveau du fonctionnement, vous devez supprimer des services à la population. Vous avez eu la chance pendant votre mandature de ne pas avoir de baisse des dotations, vous avez donc pu maintenir un service intéressant à la population. Eh bien, nous avons souhaité garder ces mêmes services en apportant d'autres services répondant à l'urgence parce qu'il existe des problématiques sociales. Dans le même temps, nous essayons de trouver des solutions aux problématiques économiques. Et en face, nous certains élus qui critiquent les investisseurs ou alors des associations qui sont contre des projets d'investisseurs également. Donc, donnez-moi votre solution. Je l'ai dit tout à l'heure, c'est une vision politique différente ».

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé des chiffres du budget primitif 2019 relatif au budget principal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances en date du 2 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

A la majorité,

Abstention : (Madame VERGULDOZONNE, Monsieur MEHUYS et Monsieur BONEF)

Contre : 2 (Madame DELEFORTRIE et Monsieur LEGRAND)

APPROUVE le budget primitif 2019 relatif au BUDGET PRINCIPAL.

Le budget primitif 2019 a été voté par chapitre en fonctionnement comme en investissement.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Mes chers collègues, je souhaite profiter de l'occasion qui m'est donnée pour remercier l'ensemble des agents de notre collectivité pour leur action au quotidien, pour assurer ainsi le bon fonctionnement des services et assurer un service de qualité en direction de la population hamoise. Le débat d'orientation budgétaire et les réunions de commission qui ont suivi ont été aussi des occasions de travailler en étroite collaboration élus et agents. Je remercie les responsables de service, et demande à Madame HAMDANE de bien vouloir transmettre ces remerciements auprès de nos agents.

Puisque j'évoque le personnel, je dois souligner que le nouveau management mis en place

depuis votre arrivée Madame HAMDANE a apporté une certaine sérénité sur l'ensemble des services, la bienveillance d'un côté et le respect de l'autre sont encouragés et un climat propice au travail s'est installé.

De même au niveau du bureau municipal, les élus vous sont reconnaissants pour le travail accompli, apprécient votre bonne humeur et votre sourire. De nombreuses collectivités se réjouiraient de pouvoir compter sur une directrice générale des services telle que vous. Alors MERCI ».

15-DÉLIBÉRATION N° 43/20190403

FESTIVAL DES ARTS VISUELS : DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION, AU DEPARTEMENT ET A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

Madame DUVAL expose à l'Assemblée que dans le cadre de la saison culturelle 2019, le Festival des arts visuels se déroulera du 15 au 21 juin 2019. Le coût total du festival s'élève à 15 000 €. Elle précise que des subventions peuvent être octroyées par les partenaires habituels.

Le Maire propose de solliciter la Région Haut de France, le Département et la Communauté de Communes de l'Est de la Somme comme indiqué ci-dessous :

➤ Région Haut de France :	3 000 €
➤ Département :	2 000 €
➤ Communauté de Communes de l'Est de la Somme :	2 000 €
Soit un reste à charge pour la Ville de HAM de	8 000 €

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances dans sa réunion du 2 avril 2019,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus,
- DE SOLLICITER les subventions auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme comme indiqué ci-dessus.

16-DÉLIBÉRATION N° 44/20190403

ARTS DE LA RUE « DELICOURT EN FETE » : DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION, AU DEPARTEMENT ET A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

Madame DUVAL expose à l'Assemblée que dans le cadre de la saison culturelle 2019, le Festival des arts de la rue « Déricourt en fête » se déroulera du 28 au 29 juin 2019. Le coût total du festival s'élève à 8 200 €. Elle précise que des subventions peuvent être octroyées par les partenaires habituels.

Le Maire propose de solliciter la Région Haut de France, le Département et la Communauté de Communes de l'Est de la Somme comme indiqué ci-dessous :

➤ Région Haut de France :	2 000 €
➤ Département :	1 500 €
➤ Communauté de Communes de l'Est de la Somme :	1 500 €
Soit un reste à charge pour la Ville de HAM de	3 200 €

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances dans sa réunion du 2 avril 2019,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus,
- DE SOLLICITER les subventions auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme comme indiqué ci-dessus.

17-DÉLIBÉRATION N° 45/20190403

CABINE TELEPHONIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION, AU DEPARTEMENT ET A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME

Madame DUVAL expose à l'Assemblée que dans le cadre de la saison culturelle 2019, le service culturel envisage la customisation d'une cabine téléphonique du 8 au 11 avril 2019. Le coût total du projet s'élève à 1 985 €. Elle précise que des subventions peuvent être octroyées par les partenaires habituels.

Le Maire propose de solliciter la Région Haut de France, le Département et la Communauté de Communes de l'Est de la Somme comme indiqué ci-dessous :

- | | |
|---|-------|
| ➤ Région Haut de France : | 500 € |
| ➤ Département : | 500 € |
| ➤ Communauté de Communes de l'Est de la Somme : | 500 € |
| Soit un reste à charge pour la Ville de HAM de | 485 € |

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable émis par la commission des finances dans sa réunion du 2 avril 2019,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus,
- DE SOLLICITER les subventions auprès de la Région, du Département et de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme comme indiqué ci-dessus.

18-DÉLIBÉRATION N° 46/20190403

VŒU D'OPPOSITION AU PROJET DE SUPPRESSION D'UN POSTE A L'ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE A LA RENTREE SCOLAIRE 2019/2020

Monsieur BRUCHET invite l'Assemblée à émettre un vœu d'opposition au projet de suppression d'un poste à l'école maternelle Marie Curie à la rentrée 2019/2020.

«Pour poursuivre mes propos, voilà un dilemme important. Puisque nous pourrions, pour des économies de fonctionnement, accepter la suppression de cette classe. Ainsi, nous réaliserons des économies de fonctionnement. Nous avons un poste d'ATSEM, sous contrat PEC. Nous pourrions ne pas reconduire ce poste. Et là, nous aurions une économie de fonctionnement. Donc je pose la question : avez-vous signé ce vœu ? En réalité, il s'agit de problématiques qui se posent au jour le jour et auxquelles nous devons répondre. Voilà les problématiques que nous rencontrons Monsieur BONEF, vous l'avez déjà rencontrée cette problématique.

Je vous propose donc d'émettre un vœu pour le maintien du poste ».

Il expose :

Etat des lieux :

L'école maternelle Marie Curie se situe dans le Réseau d'Education Prioritaire dans le quartier de la Plaine Saint Martin. A la rentrée scolaire 2018/2019, l'effectif s'élevait à 80 élèves

répartis sur 4 classes. Elle dispose d'un dispositif d'accueil des moins de trois ans depuis la rentrée 2016/2017 accueillant 15 élèves de 2 et 3ans.

La dernière prévision d'effectifs pour la rentrée de septembre 2019 communiquée le 11 mars 2019 s'élevait à 72 élèves avec la répartition suivante : 17 TPS, 17 PS, 21 MS, 17GS. Proposition suite au CDEN du 11 mars 2019: suppression d'un poste

La prévision d'effectifs pour la rentrée de septembre 2019 en date du 13 mars s'élève à 73 élèves avec la répartition suivante : 17 TPS 17 PS 22 MS 17GS.

Argumentaires :

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans à l'école maternelle est un des axes essentiels de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école. Les études montrent que le développement de la scolarisation précoce est un moyen efficace pour favoriser la réussite scolaire, surtout pour les enfants dont la famille est éloignée de la culture scolaire pour des raisons sociales, culturelles et/ou linguistiques. Toutefois, cela suppose que la scolarisation des jeunes enfants se déroule dans des conditions qui soient adaptées au développement physique, moteur, affectif et social de l'enfant ainsi qu'aux besoins liés à son âge. La ville de Ham alloue les moyens à ces conditions : recrutement d'une ATSEM dédiée au dispositif, classe et mobilier adaptés et des crédits dédiés.

L'encadrement et les apprentissages apportés par l'enseignante et soutenue par une ATSEM sont régulièrement mis en avant par les familles. Depuis 2017, une quinzaine d'enfants maximum y est scolarisée comme dans tout dispositif de ce type afin de veiller à une prise en charge de qualité.

Au regard des inscriptions au 13 mars 2019, ce dispositif compterait 17 élèves à la rentrée de septembre 2019. Il n'est donc pas envisageable d'intégrer des enfants de trois ans dans ce dispositif comme c'est le cas cette année.

La suppression d'un poste entraînerait donc une répartition des 56 élèves sur deux classes, soit 28 élèves par classe, avec des multi-niveaux. Il serait regrettable et dommageable que le cadre idéal d'apprentissage offert aux enfants, à leur arrivée dans le monde scolaire dès 2ans, leur soit retiré dans les années suivantes, en acceptant que les classes soient surchargées, diminuant d'autant le temps disponible des enseignantes pour accompagner au plus près les élèves dans leurs réussites.

Au regard de l'intérêt et des moyens mis en place pour la scolarisation précoce, au regard de la population hamoise, des éléments cités auparavant, au regard de cette volonté de faire en sorte que les élèves soient accueillis dans des conditions optimales pour leur scolarité, nous ne pouvons accepter cette suppression d'un poste.

Proposition :

Nous demandons donc au Directeur Académique de l'Education Nationale de bien vouloir porter une attention toute particulière sur la situation de l'école maternelle Marie Curie et de ses spécificités et de reporter d'une année la suppression d'un poste.

Intervention de Monsieur BONEF :

« Le discours que vous tenez depuis tout à l'heure, je l'ai entendu pendant 5 ans avec le Président de Région. C'est le propre de toute minorité par rapport à une majorité. Et pourtant, je reste convaincu que j'avais raison de ne pas le suivre dans ses propositions alors arrêtez avec ça ».

Intervention monsieur LEGRAND :

« Il faudra m'expliquer ce qu'il faut faire. Voter 100% des délibérations, des budgets ou partir...quand le budget est voté, il est acté et derrière il y a des décisions à prendre. Je ne vote pas le budget et alors ? Il est voté. Je reviens sur l'excédent et sans vouloir donner de leçon, je vous dis qu'il va falloir retrouver un excédent de fonctionnement. Ce n'est pas la commission finances, organisée la veille pendant une heure qui peut nous permettre de

répondre. Je suis disponible pour travailler avec vous si vous en avez envie. Je n'ai pas dit que c'était simple ».

Intervention de Monsieur BRUCHET :

« Ce que je vous dis c'est que pour apporter des services à la population, ça engendre des dépenses de fonctionnement. Revoyez le BP, un excédent est prévu. Derrière ce vœu, nous aurions pu faire des économies mais ce n'est pas notre choix ».

Intervention de Monsieur BONEF :

« Pour rappel, en 2018, vous aviez prévu 285 000 € d'excédent de fonctionnement, virement à la section d'investissement et on est arrivé à 58 000 €. Et pour revenir sur le vœu, j'ai pris connaissance de la nouvelle mouture par rapport à celle qui se trouve dans notre document et je me réjouis que ce vœu soit plus ferme vis-à-vis de l'éducation nationale. C'est ce que j'avais demandé. On ne peut pas à la fois décrier les baisses des dotations de l'Etat et faire une proposition en demandant *s'il vous plaît Monsieur l'inspecteur d'académie, laissez-nous un poste à votre bon cœur*. Non, il faut que ce poste, nous le gardions clairement. Je suis satisfait et je voterai ce vœu que vous nous présentez dans sa nouvelle mouture ».

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,
Émet un vœu d'opposition au projet de suppression d'un poste à l'école maternelle Marie Curie à la rentrée 2019/2020.

19-DÉLIBÉRATION N°47/20190403 **ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT A L'ESPACE LUCIANI : TARIFS**

Monsieur AQUAIRE présente les tarifs.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable émis par la commission budget réunie le 2 avril 2019,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve la participation à réclamer aux familles des enfants appelés à fréquenter l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à l'espace LUCIANI, à compter du 1^{er} juin 2019, comme suit :

Quotient familial	Par enfant Tarif 2019	Enfant extérieur Tarif 2019
		1/2 journée
0-525	0,80 €	
526-630	0,50 €	
631-800	0,60 €	
801-1400	2,80 €	
1401 et plus	3,40 €	3,50 €

20-DÉLIBÉRATION N°48/20190403
REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES SCOLAIRES,
ANNÉE 2019-2020

Monsieur BRUCHET présente les nouveaux montants.

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L212-8 du Code de l'Éducation, il y a lieu de réactualiser les tarifs de référence retenus par le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale en prenant en compte la nature des dépenses de fonctionnement à partir du compte administratif 2018.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le coût moyen par élève obtenu en divisant la somme des dépenses pour l'ensemble des écoles de la commune par le nombre d'élèves scolarisés dans ces écoles à la rentrée scolaire 2019, soit :

- Pour un élève de maternelle **1 638,25 €**
- Pour un élève de primaire : **545,84 €**

21-DÉLIBÉRATION N° 49/20190403
CLASSEMENT DE PARCELLES COMMUNALES DU DOMAINE PRIVE DANS LE
DOMAINE PUBLIC

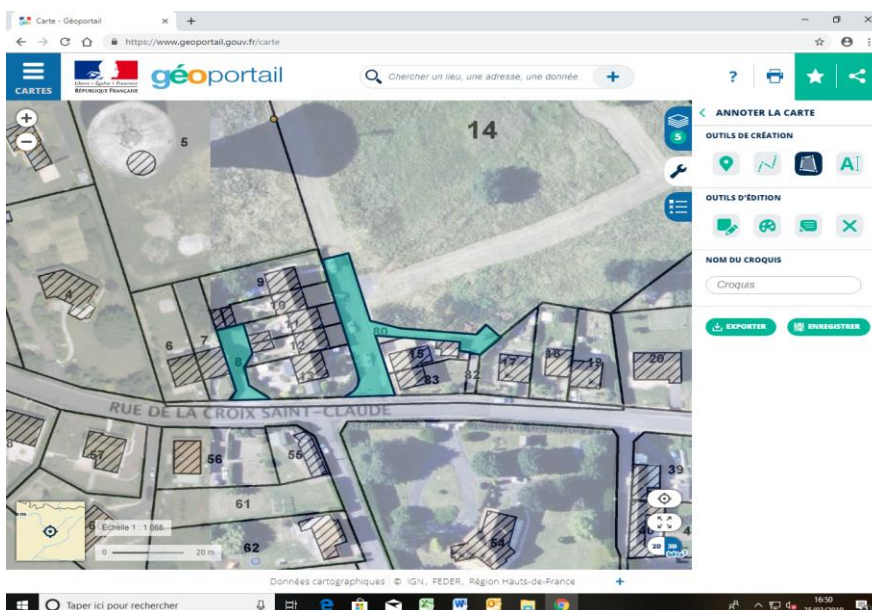
Madame MOPTY :

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.141-3 qui prévoit que le classement d'une voie communale est dispensé d'enquête publique préalable sauf si ce classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant qu'il est nécessaire de classer dans le domaine public les voies d'accès aux habitations de la résidence La Belle Sabotière,

Considérant que les parcelles considérées représentent elles-mêmes une voirie,

Parcelles	Dénomination	Contenance
AT 0008	Au Chemin de Saint Sulpice	161 m ²
AT 0080	Au Chemin de Saint Sulpice	518 m ²
TOTAL =		679 m ²



Considérant que le fait de classer ces parcelles dans le domaine public de la voirie communale ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie, mais renforce leur affectation définitive au domaine public,
 Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique préalable pour décider du classement car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE le classement dans le domaine public communal des parcelles précitées qui constituent la voirie d'accès aux habitations de la résidence La Belle Sabotière
 AUTORISE M. le Maire à prendre toutes les décisions et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération.

22-DÉLIBÉRATION N° 50/20190403 **APPEL A PROJETS REDYNAMISATION DES CENTRES VILLES ET CENTRES BOURGS : CANDIDATURE DE LA VILLE DE HAM**

Monsieur le Maire expose que la région Hauts-de-France a lancé en janvier 2019 un appel à projets de redynamisation des centres villes et centres-bourgs. Ce dispositif est destiné à dynamiser l'économie, l'artisanat et le commerce de centre-ville, à améliorer le cadre de vie des habitants (logements, accès aux services de proximité...).

Les pôles ruraux de la région sont invités à déposer une candidature au plus tard le 29 mars 2019 afin d'obtenir le soutien de la région durant 3 ans. Cet appel à projets se décompose en deux options :

Option 1 : accompagnement opérationnel,

Option 2 : accompagnement technique pour la finalisation des projets.

La sélection des communes s'effectuera en mai 2019. La région précisera les modalités d'intervention lors de réunions qui auront lieu après les sélections.

Le projet de redynamisation du centre-bourg doit être porté par la commune et soutenu par la Communauté de Communes.

Cette candidature s'appuie sur 6 axes principaux :

1. **Habitat :**

- Convention de revitalisation du Centre-Bourg valant OPAH, avec plus de 70% des objectifs définis sur un périmètre Centre-bourg
- Lutte contre l'habitat indigne avec la Résorption de l'Habitat Insalubre sur 2 îlots très dégradés.
- Amélioration du parc de logements communaux de centre-ville, en coopération avec le SPEÉ (Service Public d'Efficacité Énergétique, avec le dispositif du Picardie Pass Rénovation).
- Lutte contre la vacance, avec une prime à l'échelle de la Communauté de Communes.

2. **Commerces :**

- Renforcer l'attractivité du centre-ville grâce à la réhabilitation d'une grande friche commerciale en plein centre-ville (création d'ateliers d'art)
- Création d'un linéaire commercial dans le PLUi afin d'éviter la transformation des locaux commerciaux en logement.
- Volonté de réduire la fiscalité sur les commerces de centre-ville.
- Proposer un outil aux commerçants avec la mise en place d'une plateforme de e-commerce à l'échelle intercommunale.
- Volonté de créer une dynamique commerçante pour la création d'une nouvelle union des commerçants.

3. **Mobilité :**

- Réaménager les espaces urbains de centre-ville pour faciliter l'accès aux commerces.
- Maintien d'une offre de transport public sur la commune.
- Favoriser les mobilités douces.

4. **Équipements :**

- Construire une résidence pour personnes âgées et à mobilité réduite d'environ 20 logements en lieu et place d'une friche existante.
- Création d'une halle à vocation principale d'accueillir le marché hebdomadaire et le marché de produits locaux à proximité du centre-ville. Cet équipement pourra également accueillir des événements de type concert, brocante ou spectacle de plein air.

5. **Espaces Publics, patrimoine, environnement :**

- Poursuite de la requalification des espaces publics dans les rues commerçantes du centre-ville afin de traiter l'accessibilité des services et commerces, de faciliter le partage des espaces publics entre les différentes activités et mobilités.
- Mise en valeur des espaces publics avec un programme de requalification paysager (volonté d'inscrire la nature en ville) et d'utilisation de matériaux qualitatifs validés par les Architectes des Bâtiments de France.
- Collaboration au plan paysage et au pays d'art et d'histoire portés par le PETR Cœur des Hauts de France.
- Mise en place du dispositif de ravalement de façades sur deux rues du centre-ville et situées en périmètre Monument Historique.

6. **Transitions énergétiques :**

Les projets et réflexions évoqués précédemment contribueront à apporter une plus-value environnementale au projet de revitalisation du centre-bourg de Ham = limitation de l'urbanisation du fait de la reconquête de l'habitat en centre-ville, mise en valeur paysagère, amélioration de la performance énergétique des logements...

Cet Appel à projets s'inscrit dans le cadre de la revitalisation de centre-bourg, pour laquelle un chargé d'opération mutualisé entre la ville et la communauté de communes, est en poste, pour la réalisation de ces projets.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE :

. d'approuver le dossier de candidature « appel à projets de redynamisation des centres villes et centres-bourgs de Ham » présenté par la commune de Ham avec le soutien de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme,

. d'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

SÉANCE LEVÉE A 20h30